

Conduite à tenir en cas d'ACCIDENT

COMPRENDRE

Vous êtes ANIMATEUR de Randonnée Pédestre
PAS MÉDECIN

NE FAITES QUE CE VOUS SAVEZ RÉELLEMENT FAIRE
DANS LE CALME , AVEC LUCIDITÉ ET BON SENS

1 – GÉRER LE GROUPE

PROTÉGER LE GROUPE DU SUR-ACCIDENT
EN LE METTANT RAPIDEMENT A L'ÉCART SOUS
LA CONDUITE/RESPONSABILITÉ D'UNE PERSONNE SÛRE

DONNER L'ALERTE IMMÉDIATE OUI NON

2 – GÉRER LE(S) BLESSÉ(S)

RESTER CALME - RASSURER

PROTÉGER (VOUS & LE BLESSÉ)
FAIRE LE BILAN (Cf PSC1)
ALERTER LES SECOURS OUI – NON (112 -15 - 18)
SECOURIR (Cf PSC1)

3 – GÉRER L'ATTENTE DES SECOURS

DANS TOUS LES CAS RASSURER

SUIVRE L'ÉVOLUTION DU BLESSÉ ET DU GROUPE

4 – GÉRER L'APRÈS ACCIDENT

ÉTABLIR LA DÉCLARATION

À la FF Randonnée dans les CINQ jours
Suivre l'évolution du dossier
Prendre des nouvelles du Blessé